

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII, citée par la Documentation Catholique du 15 mai 1955)



Vol. XXXI — No 28

Ottawa, 19 août 1955

LE SEUL MOYEN

Faites-nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans LE TRAVAIL

On embaucherait des singes à la Belgo

Comment faire échec au chômage

Au moment où les travailleurs songent à la Fête du Travail, voilà que les statisticiens du ministère fédéral du Travail prédisent qu'il y aura quelque 600,000 chômeurs cet hiver au Canada.

Il est des experts pour prétendre que le Canada connaîtra pendant longtemps ce chômage qu'on appelle du chômage saisonnier, c'est-à-dire une période fébrile d'activité économique durant la belle saison puis la stagnation pendant l'hiver. Cela proviendrait que notre production n'est pas assez diversifiée et que nous exportons trop de produits à l'état brut.

Mais même si cela était, même si nous devons nous résigner au chômage, nos gouvernements ont le devoir de prendre tous les moyens possibles pour le rendre moins pénible à la population.

Dans les cours qu'il a donnés aux différentes Ecoles d'Action ouvrière organisées par le Service d'Éducation de la C.T.C.C., M. Roland Parenteau, économiste et professeur à l'École des Hautes études commerciales, a cité une foule de remèdes au chômage.

Retenons seulement l'une de ces suggestions: Les remèdes monétaires et fiscaux.

En rendant le crédit plus facile, de dire M. Parenteau, on augmente la consommation, on stimule la production et on provoque de l'emploi.

La face des choses changerait complètement, si nous avions un crédit plus facile à l'habitation, si nos gouvernements mettaient à la disposition des familles de l'argent pour qu'elles puissent se construire à bon marché.

En plus de créer de l'emploi, cette politique aurait pour effet d'assurer plus de bien-être et de sécurité.

Un autre moyen de favoriser la consommation et par conséquence, de favoriser la production et l'emploi ce serait de diminuer les taxes et les impôts.

Les taxes de vente actuellement greffées à tous les articles de consommation, augmentent considérablement les prix. Si l'on diminuait ces taxes, il serait possible de s'attendre à une plus grande consommation, à une activité industrielle et manufacturière accrue.

... Pour empiler le bois qui ne cesse de s'accumuler depuis que la production du papier est paralysée... et se débarrasser du syndicat.

L'on répète à Shawinigan que la Consolidated Paper et son gérant de la division Belgo à Shawinigan seraient fortement intéressés par la nouvelle parue dans les journaux de lundi dernier à l'effet qu'il serait possible de faire travailler des singes dans l'industrie, selon le savant britannique, sir George Thompson.

La Belgo serait d'autant plus intéressée que, paraît-il,

un planteur de Malaya a déjà réussi à entraîner des singes pour faire la cueillette des fruits dans le sommet des arbres les plus élevés.

Or de tels singes grimpeurs feraient à l'heure actuelle certainement l'affaire de la Belgo.

L'on sait qu'actuellement la production du papier est grandement paralysée à la Belgo de Shawinigan. La compagnie prétend qu'environ 400 hommes sur

350 sont actuellement au travail mais elle ne dit pas que les hommes qui sont actuellement au travail sont ou des étudiants ou des journaliers qui ne sont pas capables de faire tourner efficacement les machines à produire le papier. C'est pour cette raison que les billes de bois que ne cesse de charroyer le St-Maurice ne cessent de s'entasser dans les eaux de la baie parce que les 400 journaliers de la Belgo n'en peuvent plus d'empiler le bois à des hauteurs vertigineuses ainsi qu'en font foi les photos qui ap-

(Suite à la page 3)

600,000 chômeurs au Canada cet hiver

La semaine dernière, le Ministère du Travail à Ottawa a formulé une prédiction qui n'offre guère rien de réjouissant: il y aura 600,000 chômeurs cet hiver au Canada, soit le plus haut niveau de chômage depuis la période la plus creuse de la grande dépression de 1930.

Le communiqué que nous avons sous les yeux n'est pas loquace sur le sujet en se contentant d'affirmer que le nombre des travailleurs qui arrivent sur le marché du travail est supérieur à celui des emplois créés chaque année.

Cette situation qui se répète chaque année et qui a tendance à empirer puisque le nombre des nouveaux travailleurs, soit par l'apport démographique ou celui de l'immigration ne cessera pas, lui, de s'élever tandis que celui des emplois, malgré

l'expansion industrielle que l'on connaît présentement, n'augmente pas à la même allure.

On serait pourtant porté, à première vue à croire le contraire: par exemple les gigantesques travaux de la canalisation du St-Laurent devraient, d'après la croyance populaire, apporter de nombreux emplois; cette croyance est tellement ancrée dans l'esprit des gens que les autorités de la canalisation dans la ville de Cornwall, par exemple où se poursuivent des travaux d'envergure,

re, sont débordées de demandes d'emplois.

Mais ces grands travaux, qui nécessitent des capitaux élevés, des machines géantes, offrent peu d'emplois aux travailleurs qui n'ont que leurs bras à offrir.

Le même phénomène a été constaté lors de la construction de la chaussée du détroit de Canso qui relie l'île du Cap Breton à la Nouvelle-Ecosse et dont l'inauguration officielle a eu lieu dimanche dernier.

Sait-on, par exemple que

(Suite à la page 3)

A LIRE EN PAGE 4

Les communautés de travail Boimondau

Nos enfants valent ceux des Tchèques

Il est certain que la décision du gouvernement fédéral de vendre une partie de nos surplus de beurre à la Tchécoslovaquie à 37 cents la livre n'a pas fini de faire l'objet de divers commentaires.

Dans certains milieux, on ne manquera pas de reprocher au gouvernement fédéral une telle libéralité à l'égard de consommateurs étrangers au moment où, dans la même semaine, le même gouvernement nous avise que désormais les consommateurs canadiens peuvent s'attendre à une augmentation de deux cents la livre de beurre sur le marché local.

En effet, le 4 août dernier, le gouvernement décidait de porter de 56 à 58 cents la livre le prix du beurre qu'il possédait dans ses entrepôts. L'on sait qu'à ce moment là, le gouvernement fédéral avait 40,000,000 de livres de beurre de l'année 1954 tandis que ses stocks de la récolte 1955 s'établissaient par quelque 30 millions de livres.

Cela veut dire que les commerçants, les marchands qui veulent acheter une partie de ce beurre pour la vente pour la consommation locale, devront payer 58 cents la livre.

X X X

Tout le monde admet que notre agriculture a besoin actuellement d'être soutenue et encouragée par des subsides si l'on veut que les cultivateurs aient des revenus suffisants pour rendre leur entreprise rentable et capable de les faire vivre. Le gouvernement, d'ailleurs, a reconnu ce principe en établissant des prix de soutien pour plusieurs denrées, notamment le beurre.

En ce qui concerne le beurre, la nouvelle décision du gouvernement fédéral signifie que les cultivateurs recevront pour chaque livre de beurre produite un minimum de 58 cents la livre. Il n'y a rien dans ce prix qui soit exorbitant, compte tenu des coûts de production et du coût des produits que le cultivateur doit acheter.

En somme, c'est l'Etat, le pays qui consent à assurer un revenu minimum à une catégorie de citoyens placés dans une condition désavantageuse au point de vue économique. Le principe est excellent.

Mais si le principe est excellent, il reste que l'application du principe se fait dans de moins excellentes conditions.

En fixant le prix de vente minimum sur le marché local à 58 cents la livre, ce n'est plus l'ensemble de la population qui supporte les conséquences du marasme de l'agriculture. Sans doute, dira-t-on, lorsqu'ils se retrouvent comme consommateurs, les Canadiens participent à parts égales au coût du prix de soutien du beurre, puisque tous paient 58 cents la livre.

C'est exact quant au prix de la livre de beurre qu'achète la ménagère, qu'elle soit à Montréal, Toronto ou Calgary.

Mais les sacrifices qu'on demande à la ménagère qui doit nourrir plusieurs bouches ne sont pas les mêmes que ceux de la famille sans enfant. Les sacrifices que l'on demande à la famille ouvrière qui a de la difficulté à boucler son budget chaque semaine ne sont pas les mêmes que ceux de l'industriel, de l'entrepreneur, de celui qui est favorisé par la fortune.

Quand le prix de 58 cents la livre est juste et équitable pour les riches il l'est moins pour les moins fortunés et il l'est moins pour les familles nombreuses.

La justice demanderait que le prix de vente du beurre pour la consommation locale soit assez bas pour permettre à toutes nos familles fortunées ou non, nombreuses ou non, de s'acheter du beurre en quantité suffisante pour les besoins de la famille.

La différence entre ce prix de vente de soutien actuellement fixé à 58 cents la livre, pourrait être comblée par le truchement de l'impôt sur le revenu, de sorte que ce sont les contribuables les mieux favorisés par la fortune qui supporteraient le prix de cette politique de soutien des prix, au lieu qu'aujourd'hui les sacrifices retombent sur les familles les plus nombreuses et les moins à l'aise. Le prix de soutien actuel équivaut à une taxe indirecte tandis que le système que nous préconisons serait tout simplement une taxe directe.

D'autres méthodes peuvent être aussi utilisées.

La semaine dernière, nous avons publié une résolution adoptée par le Conseil Central de Québec qui propose au gouvernement fédéral de distribuer, avec les allocations familiales, des coupons qui vaudraient 20 cents pour l'achat d'une livre de beurre.

Le Conseil de ville de la Cité de Québec vient d'ailleurs d'endosser cette proposition du Conseil Central et demande au gouvernement fédéral d'y donner suite.

Mais quelle que soit la méthode employée pour permettre aux consommateurs canadiens de payer leur beurre à meilleur marché tout en permettant aux producteurs de toucher un prix équitable et juste, il semble qu'elle serait meilleure que la formule actuelle qui permet à la Tchécoslovaquie d'acheter son beurre chez nous à 37 cents la livre tandis que vous et moi, devons payer 58 cents la livre.

Fernand BOURRET.

LA SEMAINE

SAINT-HYACINTHE

Ecole d'Action Ouvrière les 25, 26, 27 et 28 août

L'Ecole d'Action Ouvrière du Conseil Central de Saint-Hyacinthe aura lieu cette année du 25 au 28 août, au Grand Séminaire de Saint-Hyacinthe.

Cette Ecole d'Action Ouvrière organisée par le Service d'Education de la C.T.C.C., débutera le jeudi soir à 8 h. par une récollection et se poursuivra les

autres jours de la fin de semaine par différents exposés sur les problèmes qui occupent présentement le monde syndical.

Le vendredi 26 août, M. Pierre Harvey donnera son cours sur la géographie économique du Québec; au cours de l'après-midi, M. Fernand Jolicoeur présentera un film d'éducation ouvrière. Dans la soirée, M. Jean-Paul Geoffroy parlera de la fusion C.I.O. - F.A.T. et analysera la situation créée par cet état de choses.

La journée de samedi sera consacrée à l'étude du Code du Travail et de nos institutions politiques. MM. J.-P. Geoffroy et André Roy seront respectivement les conférenciers.

ment les conférenciers.

Après la messe, le dimanche avant-midi, M. Amédée Daigle fera connaître le Service d'Orientation Politique de la C.T.C.C., ainsi que les objectifs qu'il désire atteindre.

L'Ecole d'Action Ouvrière se terminera le dimanche après-midi par une rencontre entre des représentants de divers organismes sociaux tels que l'U.C.C., les Caisses populaires, les Coopératives avec les syndiqués pour étudier les problèmes communs.

C'est M. Jean-Paul Lefebvre, assistant-directeur du Service d'Education, qui sera l'animateur de cette rencontre.

Négociations à l'hôpital d'Arvida

Il y a déjà quelques mois, les employés de la Saguenay General Hospital à Arvida se sont groupés en syndicat. Au début de juin, soit le 9, les représentants du syndicat rencontraient les représentants de l'hôpital et leur soumettaient un projet de convention collective.

A ce moment, la partie patronale demanda un délai de quelque trois semaines pour étudier notre projet et donner sa réponse. Au début d'août aucune rencontre n'a eu lieu encore.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

JOLIETTE

L'organisation de la Fête du Travail

Un bulletin spécial émis ces jours derniers par le Comité d'Organisation de la Fête du Travail à Joliette, nous laisse entrevoir que la solennité de ce jour d'hommage au Travail et aux Travailleurs dépassera en splendeur, cette année, tout ce qui s'est fait jusqu'ici et constituera l'événement social principal de l'année auquel la population de tout le diocèse est invitée à prendre part.

La parade doit avoir lieu le dimanche 4 septembre après-midi et en cas de pluie est remise au lundi 5 septembre avant-

midi. Mais les célébrations de la Fête du Travail comprennent aussi une partie religieuse: c'est ainsi qu'à toutes les messes du dimanche, le sermon portera dans toutes les églises sur la valeur humaine et sanctifiante du travail. Et le dimanche soir, ce sera le pèlerinage des ouvriers du diocèse à l'Oratoire St-Joseph où l'on célébrera la Fête du Travail, sur le plan provincial. Enfin la partie profane comprend pour la journée du 5 septembre un Festival dans la Cour du Séminaire dans l'après-midi et le soir danses populaires sur la Place du Marché.

MONTREAL

Le Conseil Central veut que nos richesses servent aux nôtres

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil Central de Montréal a adopté une résolution qui sera envoyée au congrès annuel de la CTCC qui aura lieu à Québec du 11 au 18 septembre prochain.

Constatant que nos richesses naturelles profitent surtout aux capitalistes étrangers qui viennent chercher chez nous les produits bruts pour les expédier ailleurs, les délégués du Conseil Central veulent que la CTCC demande au gouvernement provincial d'exercer un contrôle plus rigide sur les entreprises qui exploitent nos richesses naturelles.

Les délégués ont aussi adopté une résolution demandant la nationalisation de l'entreprise du Bell Telephone Co. Concernant la législation ouvrière, les délé-

gués du Conseil Central de Montréal veulent que les sanctions prévues et les amendes contre les employeurs qui violent les lois ouvrières, soient plus élevées qu'elles ne le sont actuellement. On sait qu'actuellement, il est plus profitable parfois de violer les lois ouvrières et de payer les amendes dérisoires qui sont prévues dans ces lois, que payer, par exemple, les salaires minima des ordonnances ou des décrets. C'est dans le but de faire disparaître ces abus que le Conseil Central veut des amendes plus élevées.

Les délégués ont aussi choisi leurs représentants au congrès de la CTCC; ce sont MM. Roger Mathieu, président du Conseil Central, Yvan Legault, vice-président et Mme Simone Gélinas, secrétaire-correspondante.

L'action des forces chrétiennes dans la Cité

Deux cent mille ouvriers chrétiens se sont réunis sur la place Saint-Pierre, à Rome, à l'appel des Associations chrétiennes des travailleurs Italiens, le 1er mai 1955. Le ferme et vibrant discours que leur a adressé le Souverain Pontife est appelé à avoir les plus heureux effets pour le rassemblement des ouvriers chrétiens sous l'étendard du Christ. Nous en donnons ici quelques extraits d'après la traduction des services de presse du Vatican :

"Il est inutile d'insister sur cet argument que nous avons déjà suffisamment traité en d'autres occasions. Mais nous voudrions attirer l'attention de ces désabusés sur le fait que ni de nouvelles lois ni de nouvelles institutions ne suffisent à donner à l'individu l'impression d'être à l'abri de toute contrainte abusive et de pouvoir se développer librement dans la société. Tout sera vain si l'homme du commun vit dans la crainte de subir l'arbitraire et ne parvient pas à se défaire du sentiment qu'il dépend de la bonne ou de la mauvaise volonté de ceux qui appliquent les lois et dirigent, comme officiers publics, les institutions et les organisations; s'il s'aperçoit dans la vie de tous les jours que tout dépend de relations qu'il n'a peut-être pas et que d'autres possèdent; s'il soupçonne que derrière la façade de ce qu'on appelle l'Etat se cache le jeu de groupes puissants et organisés.

L'action des forces chrétiennes dans la vie publique comporte aussi assurément que l'on favorise la promulgation de bonnes lois et d'institutions adaptées à l'époque; elle signifie plus encore que l'on abolisse le règne des phrases vides et des paroles trompeuses et que l'homme du commun se sente appuyé et soutenu dans ses exigences et ses attentes légitimes. Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes, ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai. Il ne suffit pas pour procurer de l'influence au simple citoyen de lui mettre en main un bulletin de vote ou d'autres moyens similaires. S'il veut être associé aux classes dirigeantes, s'il veut pour le bien de tous remédier parfois au manque d'idées utiles et vaincre l'égoïsme envahissant, il doit posséder lui-même les forces intérieures nécessaires et l'ardente volonté de contribuer à faire pénétrer une saine morale dans toute la vie publique.

Voilà le fondement de l'espoir que nous exprimions aux A.C.L.L. il y a dix ans, et que nous redisons aujourd'hui devant vous avec une confiance redoublée. Dans le mouvement ouvrier, seuls peuvent subir de réelles déceptions ceux qui dirigent leur regard uniquement sur l'aspect politique immédiat, sur le jeu des majorités. Votre tâche se situe dans la phase préparatoire — et tellement essentielle — de la politique. Pour vous, il s'agit d'éduquer et d'acheminer le véritable ouvrier chrétien par le moyen de votre "formation sociale" à la vie syndicale et politique, et de soutenir et faciliter toute sa conduite par votre "action sociale" et votre "service social". Continuez donc sans faiblir l'oeuvre accomplie jusqu'à ce jour; ainsi vous ouvrirez au Christ un accès immédiat dans le monde ouvrier et par là ensuite dans les autres groupes sociaux: c'est là l'"ouverture" fondamentale sans laquelle toute autre "ouverture", en quelque sens que ce soit, serait une capitulation des forces qui se disent chrétiennes."

600,000 chômeurs aux ...

(Suite de la 1ère page)

ces travaux gigantesques qui ont coûté quelque 23 millions de dollars n'ont donné du travail qu'à 125 hommes? C'est donc dire que ces grands travaux que l'on entreprend ne donnent pas de travail à beaucoup de bras.

Les travaux de dépenses capitales, les travaux publics entrepris ici et là, ne donnent pas du travail en abondance et surtout, n'apportent pas de solution permanente au chômage actuel.

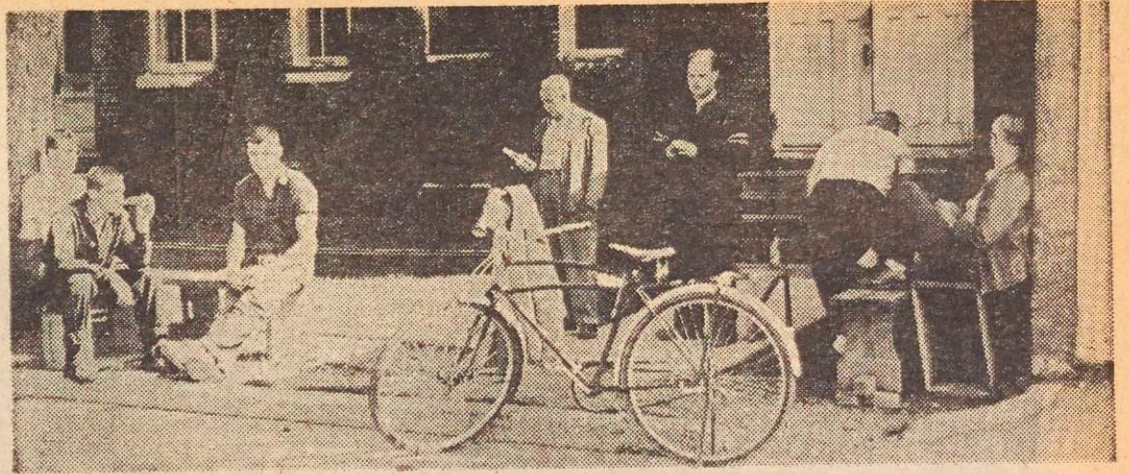
Mais il y a certainement des remèdes: M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., disait l'autre jour que la région des Cantons de l'Est serait véritablement transformée si, dans les villes de Sherbrooke, de Magog, de Granby, de Drummondville, de St-Hyacinthe, l'on avait construit des usines pour y transformer en produits finis le minerai d'amiante que l'on extrait des entrailles de la terre à Asbestos et à Thetford-les-Mines.

Alors que nous avons chez nous la matière première pour fabriquer des produits finis en amiante, nous nous contentons d'exporter cette ma-

tière première aux Etats-Unis pour ensuite racheter ces produits finis à prix fort; de l'autre côté, pour donner du travail aux nôtres, nous importons des matières premières de l'étranger pour fabriquer des produits finis en soie, en coton, que nous voulons ensuite revendre avec profit. Cela n'est possible qu'en élevant des barrières tarifaires et en faisant payer aux consommateurs canadiens le prix d'une politique à courte vue.

Il ne reste à souhaiter que la Commission royale d'Enquête sur notre économie se penchera sur ces problèmes et apportera des solutions intéressantes.

Par ailleurs, les gouvernements doivent aussi prendre des mesures d'urgence pour enrayer le chômage qui s'annonce pour cet hiver. Et si les conseillers techniques de nos gouvernements sont à court d'idées et d'imagination, ils auraient tout à gagner à consulter les mémoires présentés l'hiver dernier par les groupements syndicaux qui ont fait à ce moment là des suggestions opportunes.



Chez J.-A. et M. Côté de St-Hyacinthe où les travailleurs sont en grève depuis un mois, le piquetage se poursuit toujours. Les pourparlers entrepris il y a quelques jours ont été suspendus jusqu'au retour du comptable de la compagnie qui devra fournir certaines explications sur certaines dépenses enregistrées comme étant des dépenses de la compagnie mais qui en réalité seraient des dépenses personnelles des propriétaires de l'entreprise.

SAINT-HYACINTHE

Contrat signé à la Griffin Steel

Une entente est intervenue entre le Syndicat des Fonderies de St-Hyacinthe et la Griffin Steel de cette ville. La convention qui est la pre-

On embaucherait ...

(Suite de la 1ère page)

paraissent en page 5 de la présente édition.

D'autant plus que les manoeuvres actuels sont essouffés et éfrayés en même temps que d'avoir à grimper et empiler le bois à des hauteurs astronomiques et cela, à tel point que certains ne veulent plus grimper plus haut.

Mais si la Belgo pouvait se procurer des singes savants cela ferait son affaire. Tout d'abord, avec des singes, il ne serait plus question du repos dominical ni de la semaine de 40 heures: la production pourrait s'effectuer 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 52 semaines par année.

Et puis les bénéficiaires à réaliser ne seraient pas à dédaigner: il n'est pas question du salaire familial du singe car les statistiques fédérales sur le budget nécessaire à une famille normale ne sont pas encore à point à ce sujet; et, pas de congés payés, pas de vacances, pas de surtemps, pas de douches à prévoir.

Le singe se contenterait de quelques pistaches ou de quelques fruits; ce serait le salaire de la simple subsistance et l'application formelle du principe si cher au capitalisme exploiteur: la loi d'airain ou le salaire qui permet au travailleur de ne pas mourir de faim et de pouvoir se perpétuer dans les mêmes conditions.

La Belgo envisagerait aussi un autre avantage à l'embauchage de singes: plus de syndicat, plus de négociations collectives, plus de convention à signer. Car les singes, des êtres sans intelligence ne songeraient nullement à s'organiser puisque le principe de l'organisation est essentiellement un principe qui appartient aux êtres intelligents.

Et puis, qui songerait à organiser des singes, à les embrigader sous sa bannière? Il y a bien Marcel Francq qui pourrait y penser mais on ose espérer que les "paper-makers" de l'Internationale ou encore que ses supérieurs lui mettront un frein avant que le scandale ne soit trop grand!

mière signée en faveur des quelque 125 employés de cette entreprise qui se spécialise dans la fabrication de roues de wagons, prévoit de nombreux avantages obtenus au cours de négociations post-arbitrales.

La convention qui a été signée pour la durée d'une année à compter du 25 juillet 1955 prévoit une augmentation générale de 7 cents l'heure à tous les travailleurs.

Au chapitre des avantages économiques, les syndiqués auront aussi droit à huit fêtes chômées et payées, au surtemps après la semaine de travail régulière et à une semaine de vacances payée après une année de service.

Les travailleurs obtiennent aussi la retenue syndicale

irrévocable pour la durée de la convention ainsi que le maintien d'affiliation comme mesure de sécurité syndicale.

La convention comprend aussi une clause prévoyant une procédure pour le règlement des griefs avec l'arbitrage comme dernier stage dans la procédure ainsi qu'une sentence exécutoire dans les sept jours de la sentence.

Finalement, les travailleurs jouiront d'une clause d'ancienneté sur la base de l'usine, après une période de probation de 60 jours. La compagnie fournira une liste d'ancienneté révisée à tous les trois mois de même qu'une liste des nouveaux travailleurs embauchés à tous les mois.

Le langage de la vérité

Sous le sous-titre "REPRESENTATION OUVRIERE", le journal LE TEMPS parle de la représentation ouvrière au sein de la Commission des Relations Ouvrières et il écrit ce qui suit:

"A ce propos, on vient justement d'annoncer la nomination de M. Léo Côté, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, comme membre ouvrier de la Commission des Relations Ouvrières. Il est intéressant de noter que M. Côté a été recommandé à ces importantes fonctions par la Fédération du Travail du Québec elle-même."

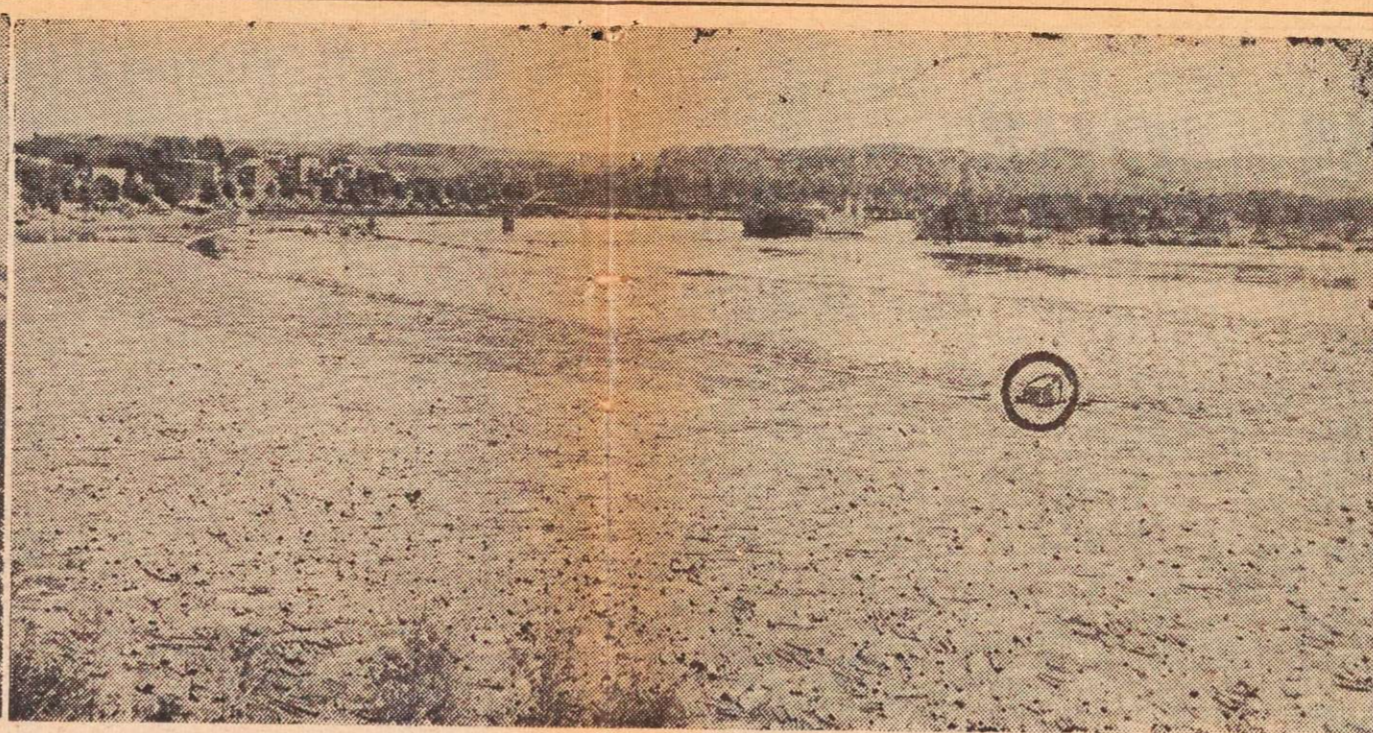
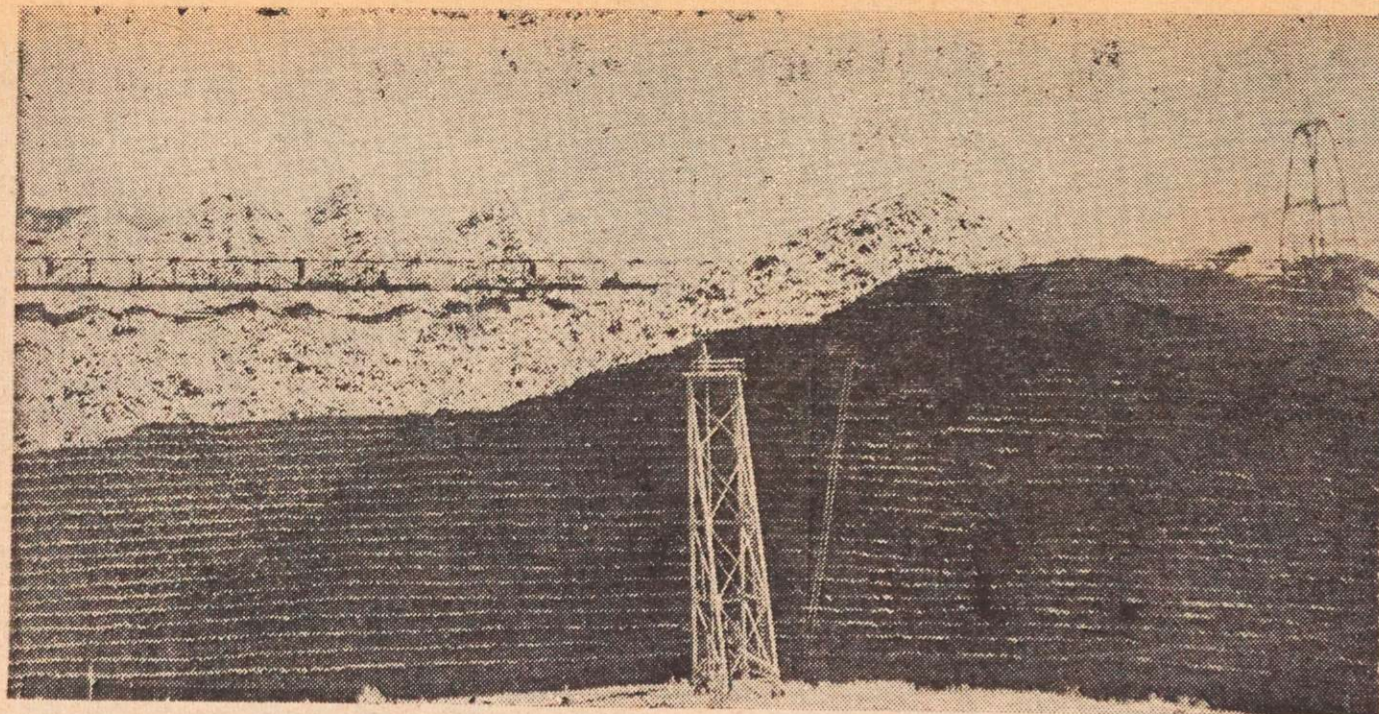
"Le gouvernement, poursuit l'article, s'est empressé d'accepter cette recommandation sans discussion."

X X X

A moins de preuve du contraire, nous devons admettre que si le gouvernement a agi ainsi à l'égard de la représentation de la Fédération du Travail au sein de la CRO, il faut l'en féliciter.

Mais comment se fait-il que les autres organisations ouvrières "bona fide" telles que la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et la Fédération des Unions Industrielles n'aient pas le même privilège? Si le mouvement ouvrier avait le droit "d'indiquer, de choisir et de désigner lui-même" ses propres représentants sur la Commission des Relations Ouvrières, comment se fait-il que la Fédération des Unions Industrielles ne puisse avoir son délégué sur la CRO? Comment se fait-il que la CTC n'ait pas eu à dire son mot quand il s'est agi de nommer son représentant sur cette Commission?

"Le langage de la vérité" dont parle LE TEMPS serait mieux respecté et la justice aussi si toutes les organisations ouvrières étaient placées et traitées sur le même pied d'égalité.



Mieux que toute description verbale et toutes les dissertations, ces deux photos montrent clairement que l'arrêt de travail à la Belgo est efficace. Près des moulins, d'énormes piles de bois s'entassent à perte de vue; de l'autre côté l'énorme quantité de bois flottant sur le Saint-Maurice indique bien que la production étant paralysée, la matière première reste inutilisée; ordinairement, nous disent les personnes bien renseignées, la quantité de bois flottant ne dépasse jamais la petite cabane encerclée sur la photo.

Les communautés de travail "Boimondau"

I—Histoire de Boimondau

"BOIMONDAU", cela veut dire BOITiers de MONtres du DAUphiné. C'est un ancien ouvrier, MARCEL BARBU, qui a fondé l'entreprise à la fin de 1940 après la défaite française. A cette époque, il s'agissait avant tout de procurer de quoi vivre. BOIMONDAU, né de la rencontre d'un homme et des circonstances de la guerre, groupa assez rapidement des ouvriers qui, comme leur patron, se voulaient indépendants. Des circonstances économiques exceptionnellement favorables, jointes aux qualités certaines de BARBU et de ses premiers compagnons, permirent assez rapidement l'installation, à partir de rien, d'une petite usine de fabrication de boîtiers de montres.

Dès le départ, des principes nouveaux de transformation de l'entreprise en communauté de travail furent appliqués.

Avant la première période de démarrage, entre 1941 et 1942, suivit une période difficile où les compagnons, refusant collectivement le travail obligatoire pour l'occupant, participèrent à la bataille du Vercors.

Trois morts, 12 déportés, l'usine pillée, la ferme incendiée, sont le lourd tribut payé par la Communauté pour sa participation à la lutte pendant cette période tragique.

En octobre 1944, les Compagnons réinstallèrent l'usine avec de nouvelles machines, et, tout en développant la production, mirent au point la structure définitive de la Communauté.

Début 1946, Marcel BARBU quitta la Communauté pour organiser une autre cité communautaire. Les compagnons lui remirent la somme de 7.600.000 francs pour réaliser cet essai.

Le remboursement de cette somme à Marcel BARBU s'opéra en trois ans, au prix des plus grands sacrifices.

En 1948, pendant les quatre mois que dura la crise horlogère, les compagnons travaillèrent presque sans rémunération. Ils firent ainsi la démonstration de ce qu'un groupe d'hommes décidés et capables de dévouement peut entreprendre et surmonter.

Dès la "libération" en 1945, l'entreprise tenait sa place sur le marché, occupait une centaine de travailleurs et commençait à faire parler d'elle.

En effet, un pacte signé entre tous les compagnons avait consacré l'existence entre eux d'une véritable communauté. Cette communauté n'avait pas été "créée", elle existait comme elle existe dans tous les groupes humains, mais un pas considérable avait été franchi: le groupe de BOIMONDAU en avait pris conscience et en avait tiré toutes les conséquences logiques sur le plan des structures internes, c'est-à-dire:

1.—que tout l'actif social était reconnu appartenir indivisément non pas exactement à tous les compagnons

Notre collaborateur en France, M. Jean-Jacques Lamontagne, nous raconte ici ses impressions d'un voyage aux communautés de travail Boimondau. Ces expériences qui se poursuivent là-bas ne peuvent nous laisser indifférents et à titre documentaire, nous publions cette appréciation pour le bénéfice de nos lecteurs.

présents, mais à la communauté prise en tant que personne morale distincte de ses membres: un compagnon qui quittait la communauté n'avait droit à aucune part de l'actif, tandis qu'un nouveau venu (à condition d'avoir été agréé, bien entendu) avait autant de droit que les autres;

2.—que l'assemblée générale des compagnons exerçait l'autorité absolue en désignant le chef du groupe et en prenant toutes les décisions importantes;

3.—que les fruits du travail commun étaient répartis en tenant compte de l'apport de chacun à la collectivité, que ce soit par ses capacités professionnelles ou ses qualités d'homme. La communauté tire profit en effet non seulement du travail productif de ses membres, mais encore de leurs aptitudes à aider, à enrichir leurs compagnons.

Il n'y avait donc plus un ou plusieurs propriétaires de l'entreprise d'une part, et des salariés d'autre part, chacun restant un étranger pour son voisin. Il y avait un groupe d'hommes libres, égaux et responsables cherchant à donner à la communauté ainsi constituée la plus grande prospérité possible dans tous les domaines.

II—Le compagnon de Boimondau

BOIMONDAU a été fondé par des ouvriers comme les autres, avec peut-être une seule différence pour les tous premiers fondateurs: ceux qui, en 1941, se groupèrent autour de BARBU, cherchaient les moyens de conserver une relative liberté dans un régime qui n'en connaissait guère (Vichy et l'occupation). Ils devinrent assez rapidement par la suite, et à partir de l'expérience BOIMONDAU, des insoumis, des mercenaires.

Depuis 1945, la situation a évidemment changé. Remtre à BOIMONDAU qui veut tenter l'expérience. Bien souvent les ouvriers qui arrivent n'ont pas d'idées préconçues. Ils essaient. Ceux qui restent, c'est qu'ils ont apprécié le statut. Ils sont devenus des compagnons de BOIMONDAU.

Ces compagnons sont actuellement au nombre de 200, membres d'une communauté qui désigne son chef à l'unanimité, et qui prend de la même façon toutes ses décisions importantes. Ils sont rétribués suivant des normes assez spéciales dans lesquelles la qualification professionnelle entre pour une large part, mais où jouent également des éléments familiaux et sociaux. Sociaux, cela veut dire dans ce cas, que le compagnon qui a, et exerce en faveur de la communauté, quelque aptitude particulière extra-

professionnelle, est rémunéré en conséquence. Par exemple, si un compagnon est fraiseur, qu'il a trois enfants et qu'il sait apprendre chanter ou diriger une chorale (ou un groupe théâtral, ou un cours de philosophie), son salaire comprend trois parts, la plus importante étant fonction de sa qualification fraiseur, viennent ensuite les allocations familiales indépendantes et celles qu'il peut toucher en vertu de la législation en vigueur en France; et enfin, une partie beaucoup moins importante qui tient compte de ses qualités, par exemple de chef de chorale.

Ainsi est concrétisée la volonté de la communauté, d'être un élément de promotion humaine. C'est la grosse différence avec ce que furent par exemple, les coopératives ouvrières qui étaient un moyen, pour des ouvriers qualifiés, de s'affranchir professionnellement du capitalisme, mais qui les faisaient du même coup, passer dans l'autre clan.

Dans la communauté, les compagnons trouvent non seulement un outil de travail, mais également des services qu'ils font fonctionner eux-mêmes (dispensaire, aide familiale) des moyens de culture. Mais ils n'y habitent pas. Ils sont dispersés dans l'ensemble de la ville de VALENCE, chacun où il veut ou comme il peut. Ils y forment pourtant des groupes de quartier. L'objectif essentiel des groupes de quartier est d'associer les familles à la communauté et de créer entre les compagnons des liens humains hors du travail, sans toutefois les extraire du milieu ouvrier comme ce serait le cas s'ils habitaient tous ensemble dans une cité.

Voilà ce qu'est le compagnon de BOIMONDAU. Il participe à la direction de l'entreprise dont il a une part de la propriété collective. Il cultive (les premiers statuts l'exigeaient formellement, ils sont maintenant un peu moins formels) sa propre personnalité et celle des membres de sa famille. Il travaille à la promotion de ses camarades.

III—Extension communautaire

BARBU, le fondateur de BOIMONDAU, se voulait prophète. Il ressemblait sur ce point à ces prédécesseurs du 19ème siècle. Ses successeurs sont beaucoup moins ambitieux. BOIMONDAU, pour eux, a une valeur de témoin, et ils veulent que leur réussite soit une réussite pilote, servant d'exemple à d'autres tentatives. Depuis 1945, et dans le cadre de cette conception, d'autres communautés se sont groupées entre elles dans un organisme qui s'appelle "L'Entente communautaire". Il y a d'abord à VALENCE, autour de la fabrique de boîtiers de montres

toute une "cité horlogère" qui la complète économiquement et humainement. Son caractère spécial c'est d'être constituée en grande partie par des étrangers, des réfugiés espagnols ou d'autres nationalités, en général des proscrits pour qui la vie communautaire est un reclassement complet puisqu'elle fait de nouveau d'eux des citoyens complets d'une cité. D'autres communautés sont nées un peu partout en France. La plupart ont à leur origine une initiative patronale. Ce sont des entreprises existant déjà, dont le patron a été touché par la grâce communautaire. Economiquement ce système a, bien entendu, des avantages puisqu'il évite les difficultés d'une période de création.

Petit à petit ces entreprises passent du stade capitaliste au stade communautaire, et se rattachent à l'"Entente". La période de grande extension se place entre 1946 et 1950. Il y avait en 1950 plus de 80 communautés. A l'Assemblée générale de 1954, il n'y en avait plus que 45. Pour 1953, ces 45 groupes représentent:

un total de 805 travailleurs dont 610 compagnons, 1.377.857.469 francs de chiffre d'affaires, 350.164.754 francs de salaires distribués. En 1951, le chiffre d'affaires s'élevait à 687 millions. En 1952, il atteignait 931 millions.

Par branches professionnelles, il y a:

— Distribution	5 communautés
— Menuiserie, charpente	8 "
— Métallurgie	5 "
— Bâtiment	4 "
— Electricité	2 "
— Horlogerie	8 "
— Textiles, vêtement	8 "
— Lingerie	2 "
— Etudes	2 "
— Agricoles	1 "
— Divers (cadres, travaux sous-marins, confiserie, photo, lunetterie)	5 "

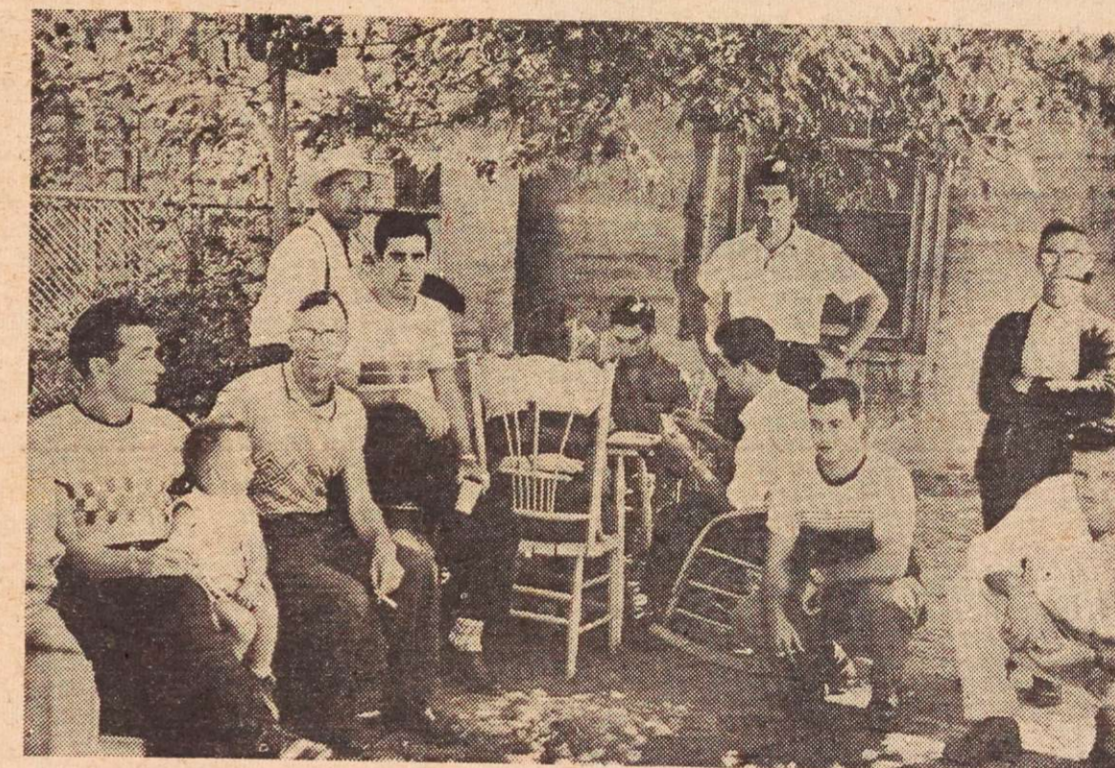
L'horlogerie reste très largement en tête puisqu'elle représente huit entreprises, 410 travailleurs, 466 millions de chiffre d'affaires.

Est-ce un recul? Les communautaires prétendent que non. "Si nous comptons moins de communautés, celles qui restent représentent un volume d'affaires beaucoup plus élevé. D'autre part, si nous avons perdu un nombre d'entreprises, nous avons largement gagné sur la qualité. Nos communautés sont aujourd'hui plus importantes, mieux organisées, mieux gérées, elles font preuve d'une maturité plus grande. Partant, elles sont beaucoup plus à même de remplir leur rôle.

En somme, il s'agit dans leur esprit d'un regroupement et d'un renforcement; le bouillonnement enthousiaste des premières années céderait la place à une progression calculée et réfléchie.



Voici les membres de l'exécutif du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Shawinigan, division Belgo. On remarque de gauche à droite, MM. Sylvio Morin, secrétaire-financier; Emile Carpentier, secrétaire-archiviste; H.-P. Bourassa, 1er vice-président; William Brûlé, président; Yvanhoe Savard, trésorier.



Comme en rendent compte ces deux photos, le piquetage s'effectue d'une façon paisible autour des moulins de la Belgo à Shawinigan.



TRAVAIL ET FOYER

Au jour — — le jour

Les travailleuses et le congrès de la CTCQ

Les travailleuses, même celles qui sont très actives à l'intérieur de leurs syndicats, ne voient pas toujours très clairement le rôle que joue la C.T.C.C. dans la vie ouvrière du pays.

Leur présence au Congrès, la participation active qu'elles peuvent y apporter, les discussions et échanges de vues, les aideront à une compréhension plus grande

de ce rôle et à une vue plus large des problèmes des travailleuses.

C'est pourquoi, il est très important que des travailleuses soient déléguées à ces réunions soit comme déléguées régulières ou fraternelles.

Mais celles-ci ne doivent pas partir les mains vides, si elles veulent profiter pleinement des discussions. D'où

la nécessité pour elles de se mettre au courant avant le départ, des résolutions que leur FEDERATION A FAIT PARVENIR A LA C.T.C.C., de prendre connaissance également de la Constitution de la C.T.C.C. afin de connaître le rôle du CONGRES dans le mouvement et ce que les membres peuvent y faire.

Le Congrès, ce n'est pas pour les délégués, une partie de plaisir ou un voyage récréatif. Les délégués représentent des milliers d'ouvriers et de travailleuses qui leur ont fait confiance, et qui attendent beaucoup de leur participation. Il est important que les délégués tant masculins que féminins tiennent des réunions avec leurs syndicats ou leurs fédérations afin de se former des opinions sur les problèmes qui sont discutés.

Cette année, les membres de la COMMISSION DU TRAVAIL FEMININ, ont songé à des réunions qui se tiendraient en dehors des sessions et qui auraient pour but d'étudier différents problèmes des travailleuses, en même temps qu'elles seraient une occasion de se mieux connaître et de mieux connaître également les syndicats respectifs.

Car, les déléguées n'ont pas seulement un rôle représentatif à jouer, mais elles doivent s'efforcer de voir l'ensemble des problèmes et le bien général du mouvement. Les travailleuses restées en arrière attendent de leurs représentantes une fois le Congrès terminé qu'elles les informent des décisions qui y ont été prises.

La participation active des travailleuses, déléguées au Congrès est donc d'une très grande importance et la présence d'une majorité masculine ne devrait pas les empêcher de parler quand elles ont quelque chose à dire.

Suivre les débats au Congrès est le premier pas pour une intelligence plus grande du rôle de la C.T.C.C. dans le mouvement mais y participer activement les aidera à devenir des militantes combattives, et conscientes de leurs responsabilités.

Renée Geoffroy

Dois-je assister aux débats du congrès ?

Lors du Congrès de l'an dernier, à une réunion qui groupait les femmes de syndiqués, l'une d'entre elles avait : "J'ETAIS DECIDEE A ACCOMPAGNER MON MARI AU CONGRES MAIS JE N'AVAIS PAS L'INTENTION D'ASSISTER AUX REUNIONS, J'AI LU LA PROPAGANDE QUE VOUS AVEZ FAITE DANS LA PAGE FEMININE. J'AI CHANGE D'OPINION. J'ASSISTE AUX SEANCES DEPUIS LE DEBUT DU CONGRES ET J'AVOUE QUE LES DEBATS M'INTERESSENT BEAUCOUP. J'AI L'IMPRESSION DE MIEUX COMPRENDRE LE TRAVAIL DE MON MARI ET JE VAIS RAPPORTER DE MON VOYAGE UNE IDEE DU SYNDICALISME BIEN DIFFERENTE QUE CELLE QUE J'AVAIS A MON ARRIVEE."

Plusieurs autres femmes pourraient probablement en dire autant. Une attention aux différents problèmes soulevés et discutés est certainement d'une grande aide à une compréhension plus grande du syndicalisme et vaut autant pour les femmes de syndiqués que pour les délégués.

C'est pourquoi, même si les mamans ne peuvent laisser toute une semaine, la maisonnée, un séjour de quelques jours au Congrès sera quand même très profitable, et très utile.

Ce sera pour elles, en même temps, une détente car quelques jours de vacances par année, c'est presque nécessaire et c'est à l'avantage autant des parents que des enfants.

R. C.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT

Secrétariat des S.C.

155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,

Montréal

Tél. FA. 3694

Cours de formation nationale de la Société Saint-Jean-Baptiste

Des cours de formation nationale organisés sous les auspices de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, à l'intention des principaux dirigeants de notre Société nationale, seront donnés le samedi, dimanche et lundi, 3, 4 et 5 septembre, à la maison de retraites Marie Reine des Coeurs, de Drummondville. On s'attend à ce qu'une cinquantaine de personnes y participent.

Les titulaires des cours seront le R. P. Jacques Cousineau, S.J., professeur au Collège des Jésuites de Québec, ancien aumônier de l'Association de la Jeunesse canadienne-française; MM. Jean Deschamps, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, de Montréal, trésorier adjoint de la Société des Artisans; Jean Pellerin, chef du secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de la région des Trois-Rivières; Conrad Fouquette, professeur à l'École Normale de Saint-Léonard d'Ashton; Gérard Turcotte, directeur de l'école Brébeuf, de Sherbrooke, président de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke; Roger Cyr, chef du secrétariat de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec.

Ces personnes traiteront des sujets suivants: le problème social, le problème économique, le problème culturel au Canada français; l'organisation technique et le recrutement, l'organisation de concours d'Histoire du Canada dans les écoles primaires de la province, l'extériorisation et la publicité.

C'est la première fois dans son histoire que la Fédération organise ces cours. Ceux-ci devraient remporter un grand succès, puisqu'ils grouperont des représentants des treize Sociétés Saint-Jean-Baptiste diocésaines affiliées à la Fédération: Montréal, Québec, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Nicolet, Saint-Jérôme, Mont-Laurier, Ottawa, Valleyfield, Saint-Jean, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Prochaine assemblée

Les négociations post-arbitrales se poursuivent toujours entre les représentants de l'Union et les autorités de la Canadian Vickers. A date, il paraît difficile de s'entendre sur la clause des salaires et celle de l'ancienneté. Une assemblée devrait être convoquée cette semaine pour mettre les membres de l'Union au courant des derniers développements et prendre une décision s'il y a lieu.

De nouvelles plumes

Le ministre canadien du Commerce, M. C. D. Howe, qui a perdu plusieurs plumes au cours de la dernière session à Ottawa, vient d'en trouver d'autres alors qu'il a été couronné grand chef indien sous le nom de l'Aigle Volant, à Lethbridge, en Alberta.

Avez-vous changé d'adresse ?

Les membres de l'Union sont priés d'aviser et le bureau de l'Union et la compagnie quand ils changent d'adresse. L'Union est actuellement à refaire ses listes et l'on constate que quelques membres qui ont déménagé n'ont pas encore donné leur nouvelle adresse. Votre coopération à ce sujet serait grandement appréciée.

Un avertissement

Voici un renseignement profitable à tous les membres de l'Union: Nous avons appris que les représentants de la compagnie sont actuellement à vérifier quels sont ceux qui oublient de

poinçonner leur carte ou qui poinçonnent en retard. La compagnie est à confectionner une liste de retardataires et quand l'occasion se présentera lors d'une mise à pied, par exemple, ceux qui auront péché seront ceux qui seront punis.

Plus de travail

Il est rumeur qu'un programme d'investissement de capitaux sera discuté lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale qui débutera le 3 octobre prochain, en vue de parer à la crise de chômage qui s'annonce pour l'hiver prochain.

Pourquoi pas au Canada

Les travailleurs américains dans l'industrie des chantiers maritimes ont une certaine assurance que leur emploi sera conservé cette année. En effet, l'administration maritime vient de révéler un programme de \$756,000,000 pour la construction de navires et de certaines réparations aux navires déjà construits. En tout, 85 nouveaux navires seront ajoutés à la flotte marchande actuelle.

Le pique-nique

Le pique-nique des employés de la Canadian Vickers qui aura lieu le samedi 20 août, se déroulera dans la section 4 de l'île Sainte-Hélène. Chaque employé recevra un livret de coupons, ce qui lui permettra ainsi qu'aux membres de sa famille, d'avoir accès aux rafraîchissements et aux diverses manifestations sportives. Bienvenue à tous les employés ainsi qu'aux membres de leur famille.

On veut taxer les scabs à Grand'Mère

L'échevin JEFFREY DESILETS a suggéré au conseil municipal qu'une taxe spéciale soit imposée à tous les ouvriers "étrangers" qui travaillent à GRAND'MÈRE. Il s'agit évidemment "d'étrangers" venus à GRAND'MÈRE pour voler l'emploi des résidents de la ville qui sont en arrêt de travail depuis plusieurs semaines.

Sans doute, il serait normal que ceux qui trahissent leurs frères travailleurs et qui profitent de leurs difficultés pour s'emparer de leur emploi soient mis à l'amende, mais il semble bien qu'un tel règlement municipal serait illégal.

Il n'en reste pas moins que la saine réaction du conseiller DESILETS devrait nous faire réfléchir.

L'Eglise et le problème social

Certains qui, dans d'autres domaines, veulent loyalement être les défenseurs indéfectibles de la doctrine intégrale de l'Eglise, semblent ne pas avoir encore découvert que ces positions si fermes, si instamment affirmées de la Hiérarchie (sur le problème social) se rattachent directement à la doctrine de l'Eglise. Par exemple, ils seront toujours prêts à montrer comment le communisme porte atteinte aux droits les plus essentiels de la personne humaine. Mais il ne leur viendra même pas à l'esprit que le même principe de l'éminente dignité de la personne humaine est très souvent violé par la dureté implacable des lois de la concurrence, du rendement et du profit dans le régime capitaliste, là où une conscience n'est pas assez chrétienne pour s'affranchir de leurs servitudes.

S. Exc. Mgr Guerry, Archevêque de Cambrai. Lettre pastorale, mai 1955.

31,000 logements en sept ans

Les derniers rapports émanant de l'Office du Crédit agricole de la province de Québec, section de l'habitation urbaine, précisent qu'au 31 juillet dernier, 31,381 logements avaient été construits ou étaient en construction à cette date, en vertu de la Loi provinciale de l'habitation familiale.

Les rapports publiés dans le journal Montréal-Matin font grand état des sources nouvelles de revenus que procurent ces maisons aux municipalités scolaires et ne tarissent pas d'éloges sur la portée sociale d'une législation qui permet de construire plus de 31,000 logements.

Mais ce que l'on ne dit pas, ce que l'on oublie de dire, c'est que cette loi est entrée en vigueur en 1948 et que ces 31,000 logements ont été construits depuis cette date, donc depuis sept ans, soit une moyenne de 3,500 logements par année construits en vertu de la Loi provinciale de l'habitation.

Il n'y a pas de quoi se pâmer. Même si nous sommes d'accord avec Montréal-Matin pour dire que ces maisons nouvelles constituent des sources de revenus intéressantes pour les municipalités et les corporations scolaires et si nous sommes encore d'accord pour dire que le petit propriétaire assure la stabilité et le progrès d'une municipalité, d'une ville, d'une province ou d'un pays, nous croyons que les avantages que la Loi actuelle offrent présentement sont encore insuffisants.

La preuve, c'est que seulement 31,000 familles ont pu bénéficier de cette loi depuis 1948 et devenir propriétaires en bénéficiant de la ristourne provinciale.

Ce chiffre est bien minime en comparaison avec ceux que fournissent les statistiques indiquant le nombre de maisons construites dans la province de Québec et dans les autres provinces.

Les dernières statistiques fournies par le Bureau fédéral des Statistiques à la fin du mois de mai 1955 nous apprennent en effet que depuis le début de l'année 1948, 185,448 logements ont été construits dans la province de Québec. Si les avantages de la loi provinciale étaient si appréciables, comment expliquer que seulement 31,000 logements, soit moins du sixième des logements construits, ont pu l'être en vertu de la loi provinciale.

On répondra que ceux qui construisent des maisons pour location de logements ne peuvent pas bénéficier des avantages de la loi mais que la loi ne veut aider que ceux qui veulent devenir propriétaires de leur maison.

Mais comment expliquer alors que si peu de familles du Québec utilisent la Loi provinciale et si peu deviennent propriétaires.

Dans le Québec, on construit surtout des "flats", des maisons à loyer. Durant les cinq premiers mois de 1955, 10,692 logements ont été construits dans la province de Québec comparativement à 18,396 en Ontario.

Mais ce qu'il y a d'important à souligner, c'est que 13,350 de ces logements en Ontario sont des maisons détachées à un logement, donc vraisemblablement des maisons occupées par leurs propriétaires, tandis que sur les 10,692 logements construits au cours de la même période dans le Québec, seulement 4,822 sont des maisons détachées.

Si la Loi provinciale de l'habitation dans le Québec était aussi avantageuse que le prétendent certains publicistes du gouvernement, les statistiques indiqueraient un nombre plus élevé de nouveaux propriétaires. Or c'est dans les autres provinces que la proportion des propriétaires, en comparaison avec celle des locataires, est la plus élevée.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de tirer eux-mêmes leurs propres conclusions.

Bureau : MA. 2121
Domicile : TU. 2839

Fernand Pion
Courtier d'assurances
Représentant la Société
d'Assurance des Caisses
Populaires et autres
507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL

EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

Messieurs, je vous ai convoqué pour vous faire voir les avantages de notre modèle de réfrigérateurs pour 1956.

Tout est automatique! Un instrument à trancher le beurre...

Un compartiment séparé pour les restes

Maintenant... avez-vous d'autres idées pour augmenter nos ventes en 1956?

Quelle mauvaise suggestion avez-vous faite cette fois?

Des portes sans gonds, des plateaux hydromatiques...

(EE) Pourquoi ne pas diminuer nos prix?

SLAM!

(Un distributeur d'œufs automatique...)

LABOR FEATURES SYNDICATE

Paper Mill Workers Will Get Financial Aid From CCCL

During the course of a meeting held last week in Quebec, the Confederation of the C.C.C.L. reiterated its full support to those union workers who are in dispute with the paper company mills at Shawinigan and Grand'Mere.

The Assembly has placed at the disposition of the paper mill employees the services of the Defence Fund of the C.C.C.L.

This decision means that expenses entailed in legal moves such as injunctions, briefs of prohibition arrests, etc., are now assured of financial aid for the workers.

The Confederation Assembly also authorized the Executive of the C.C.C.L. to call for a special assessment, if this proves necessary.

BELGO MILLS

Jean Robert Ouellet, vice president of the Pulp and Paper Union (C.C.C.L.) has blasted the Consolidated Paper Corporation's claim that production is nearly normal. Mr. Ouellet informs *Le Travail* that between 400 and 500 Belgo Mill workers are still out and have no intention of returning to their jobs until the dispute is settled advantageously for the employees.

A few regular employees resumed their work, but the great majority of workers presently employed are outsiders and college students which is holding production away below normal.

The information comes from reliable sources that the company managed to produce 200 tons of

paper during the busiest day since the conflict began, in comparison to the normal output which is 800 tons of paper. Furthermore, the company admits the quality of the paper being produced does not meet the same standards as that produced by the regular employees.

SABOTAGE DENIED

Mr. Ouellet ridiculed the company charges that sabotage in the plant had occurred since the few workers had resumed their jobs.

These charges were levelled verbally during the company's application for an injunction but lack of courage made them omit including them in their written appeal for injunction proceedings.

SHAWINIGAN

CIL Workers Get \$1.50 Basic Rate

Some 200 workers employed by Canadian Industries Limited at Shawinigan have obtained salary increases varying from 8c to 10c an hour which brings the basic wage rate to \$1.50 an hour.

These benefits were secured for the employees during direct negotiations with the company and were announced by Maurice Vassart, business agent of the National Federation of Chemical Workers Union (C.C.C.L.)

The agreement was on the same basis as others secured in the chemical products industries in Shawinigan which includes Shawinigan Chemicals, Canadian Carborundum, Canadian Resins and Canadian Industries Limited. An agreement with Du Pont (1954) was impossible to be made following decertification of the union by the Quebec Labor Relations Board.

The workers at Du Pont have resumed their jobs, but the union is more determined than ever to have the collective labor agreement respected until its termination on June 1 1956.

As will be recalled the chemical workers received \$15.00 each which was given under the guise of retroactivity, but this amount was turned over to their fellow-workers who are out of work at the Consolidated Paper Corporation mills.



Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

Post-Arbitral Meetings

Up to the time of going to press, your union negotiating committee has met twice with company officials in post-arbitral meetings. Some clauses of the new contract have been under discussion and immediately any results have been accomplished members shall be kept informed through this column.

New Feathers

Canada's Trade and Commerce Minister C. D. Howe, who has had a few of his tail feathers plucked lately in the House of Commons debate, is getting some new feathers for his head. At chief-making ceremonies on an Indian reservation 40 miles from Lethbridge, Alberta he'll become Chief Flying Eagle of the Blood Indians. Ugh!

Addresses

Members are requested to notify both union and company if and when they change their addresses. The union is checking their lists and we note quite a few employees have failed to supply us with these changes. Please co-operate with us in this matter.

Warning To Employees

Here's a tip to all members of the National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.). We have received information and upon checking have verified same that a close check is being conducted by the company of employees who are forgetting to punch their time cards and of those who punch in late. A complete record is being compiled by the company and this information will be used in determining those employees who shall be laid-off when that occasion

arises. Be punctual and keep your time record clean.

More Jobs?

A capital investment program is likely to be one of the main achievements of the Dominion-Provincial conference resuming in Ottawa on October 3. The objective is to step up works programs by the Federal and the ten Provincial Governments, so that unemployment will not again rise to the height it did last winter.

Ottawa, Please Note!

American unions looked forward this week to a little more job security in the nation's shipbuilding industry as the result of announced plans for stepped-up ship construction programs during the next two years. The Maritime Administration this week unveiled a \$756,000,000 program of ship building and conversion. This will mean a potential addition of 85 new ships to the active merchant fleet.

Picnic News

Employees are advised that the location of the picnic to be held to-morrow (Saturday August 20) has been announced as Area 4 of St. Helen's Island. Arrows at strategic points will serve as guides to this section of the Island. Each employee will be supplied with strips of tickets and these may be surrendered for refreshments, pony rides, souvenirs, etc. Congratulations are in order to the committee for their untiring efforts towards making the affair a huge success. The picnic is sponsored by the employee's Mutual Benefit Association of the Canadian Vickers Limited.

Confederal Assembly Endorses New Structural Reforms

The Confederation Assembly of the C.C.C.L. held its meeting at Quebec last week and endorsed a plan of reforms in the structure of the C.C.C.L. which covers the unification of services within the Union.

The project was prepared by a Constitution Committee who presented the modifications in detail.

The plan will be submitted at the C.C.C.L. Annual Convention to be held next month, by the general secretary of the C.C.C.L. Mr. Jean Marchand.

The proposed project calls for centralization of general services which will be placed under the authority of the C.C.C.L. and allows for the setting-up of eight zones within the territorial jurisdiction of the union, each zone under the guidance of a director for each of the regions.

Guaranteed Annual Wages In Force For Dupuis Frères Employees

For some time past we have been hearing of the guaranteed annual wage by newspapers, radio and even television.

The motive behind union's effort to secure this benefit is quite evident. It means a measure of security for the Canadian worker. While it is not generally known, the C.C.C.L. Union has such a contract in an existing collective labor agreement in Montreal to-day. We are recalling

the agreement signed in August 1953 between the National Union of Retail Store Clerks (C.C.C.L.) and one of Montreal's largest and most important department stores, Dupuis Frères Limitée. The agreement gives the employees of the Mail Order Division of Dupuis Frères Limitée real social security and is actually a guaranteed annual salary.

All mail order employees hav-

ing two years of more service is assured of working 40 hours a week (the regular work-week) every week of the year regardless of whether the business trend is up or down.

The employees of this division of Dupuis Frères Limitée are very proud to proclaim that their agreement gives them a social security plan which is the most advanced in Canada.

Chartrand Arrested For Fourth Time

Michel Chartrand, organizer for the C.C.C.L. Pulp and Papermakers Union has been arrested for the fourth time. The arrest was in connection with having participated in the two-month old strike in the Consolidated Paper Corporation's Belgo and Laurentide mills at Shawinigan.

It's the first time in the history of provincial labor activities that such a charge has been invoked. Mr. Chartrand was taken into custody by the Provincial Police and was later released on bail of \$100.

Maurice Vassart, C.C.C.L. Union Organizer confirmed Mr. Chartrand's arrest and reported that the picket line at the Belgo Mill was resumed after the injunction hearing in Quebec. Organizer Vassart said that the presiding judge changed two items of the order obtained by the Consolidated Paper Corporation last week. Outsiders are now permitted to take part in picket line activities and peaceful picketing is now permissible.